



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 05 novembre 2024

Présents : Yvan Cueff, Leslie Gléver, Claude Gonin, Jean-Yves Le Droff, Yves Sizun

Absents excusés : Marc Gilles, Alain Quéau

1 – Réserves – Litiges :

Match de Coupe du Conseil Départemental – CARHAIX AC 1 – DOUARNENEZ TREBOUL G YS 1

Courriel du club de DOUARNENEZ TREBOUL G YS confirmant la réserve d'avant match concernant l'utilisation du terrain synthétique et non le terrain engazonné de Kerampuilh comme indiqué sur le site du District.

Aucune réserve n'est mentionnée sur la feuille de match, cependant l'arbitre confirme qu'une réserve avait été posée avant la rencontre.

Après avoir pris connaissance des rapports de :

- Arbitre officiel de la rencontre qui confirme que le club de Tréboul a bien déposé une réserve avant le match qui malheureusement n'a pas été notée sur la feuille de match.
La voici : Rencontre prévue sur terrain naturel kerampuilh 2 non tracé
Rencontre effectuée sur terrain kerampuilh 1 (pelouse synthétique)
Elle a été déposée 10 minutes avant le match Le club de Carhaix ayant essayé de trouver un terrain de repli durant 35 minutes
- Club de CARHAIX AC qui précise : Le terrain initialement prévu, n'était pas tracé comme l'ensemble de nos terrains en pelouse naturelle. Seul notre terrain synthétique situé sur le même complexe était disponible. Ce terrain possède un tapis homologué pour tous types de crampons y compris les crampons vissés. Ce terrain servant également aux matchs de rugby avec des crampons vissés.
- Courrier de la Mairie de Carhaix : Sur le T1-Synthétique, seuls les crampons de 16 et 13 sont autorisés : les crampons de 18 sont interdits (vérification sous la responsabilité de l'arbitre)

La Commission Sportive rappelle que les réserves concernant les installations sportive doivent être formulées 45 mn avant le début de la rencontre (article 68 des règlements généraux de la LBF).

Au vu des éléments versés au dossier, la Commission Sportive homologue le résultat acquis sur le terrain, et qualifie l'équipe de CARHAIX AC 1 pour le prochain tour de la coupe du Conseil Départemental.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

2 - Championnat :

Match de D3 poule N - BANNALEC FG 3 - MELLAC ST 2 du 36/11/2024

Match arrêté à la 43^{me} minute de jeu par l'arbitre de la rencontre suite à la grave blessure de BANNALEC FG.

La Commission Sportive fixe la rencontre à la 1^{ère} date de libre, soit le 17/11/2024 à 13h00

3 - Retard feuille de match :

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous n'ont pas été transmises au District malgré le rappel du 26 octobre 2024

- D3 J - Landudec Guiler Es 2 - Plogastel Js 2 du 20 octobre

En cas de non réception de la feuille de match pour le **mardi 13 novembre**, la Commission Sportive donnera match perdu par pénalité à l'équipe recevante.

4 - Matchs remis :

La Commission Sportive rappelle que les matchs remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier :

MATCHS REMIS OU A REJOUER - SOUS RESERVE DE MODIFICATION							
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date	
D2 H	28508666	Plomeur Gars 1	Penmarch Cs 2	20/10/24		17/11/24	15h00
D3 C	28514113	Plouguerneau Espe 3	St Frégant Va 1	20/10/24		17/11/24	13h00
D3 N	28515572	Bannalec Fg 3	Mellac St 2	03/11/24		17/11/24	13h00
D4 A	29556192	Guilers Am S 4	Ploudalmezeau Arz 3	03/11/24		17/11/24	13h00
D4 A	29556189	Breles Lan Aja 2	Bohars Vga 3	03/11/24		05/01/25	13h00
D4 B	29571786	Guipavas Al Coataudon 5	Irvillac Es Mignonne 4	03/11/24		15/12/24	13h00
D4 B	29571784	Le Faou Hanvec Es 3	Ent La Forest/St Divy 2	03/11/24		17/11/24	13h00
D4 C	29556449	Plougourvest Et F 3	St Frégant V 2	20/10/24		17/11/24	13h00
D4 C	29556462	Plougoulm Cad 2	Roscoff Paotred 3	03/11/24		17/11/24	13h00
D4 E	29557697	Landrevarzec Ast 2	Scrignac Poullaouen 2	03/11/24		17/11/24	13h00
D4 G	29556957	Pont l'Abbé Fc 4	Poullan As 2	20/10/24	27/10/24	15/12/24	13h00

Match D4 A - BRELES LAN JA 2 - PLOUDALMEZEAU ARZ 3 su 20 octobre 2024

Rencontre non jouée.

La Commission Sportive fixe a rencontre de D4 A - 29556181 Brélés Lan Ja 2 - Ploudalmezeau Arz 3 du 20 la rencontre au 17/11/2024 à 13h00 sur le terrain de Ploudalmezeau (calendrier initial)

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ secretariat@foot29.fff.fr / mgourves@foot29.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

5 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
03/11/2024	D3 I	Camaret Fc Pen Hir 2	Plomodiern Gmh 2	Plomodiern Gmh 2	30,00 €
03/11/2024	D3 L	Quimper Ergue Armel 3	St Evarzec Us 3	St Evarzec Us 3	30,00 €
03/11/2024	D3 M	Coray G 2	Langolen Es 2	Langolen Es 2	30,00 €

6 - Coupe de Bretagne 2024-2025 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 9 rencontres du 6^{ème} tour en présence des clubs qualifiés.
Exempts : Bourg Blanc GSY 1, Concarneau Us 2, Morlaix Sc 1, Plogonnec E 1, Pont l'Abbé Fc 1, ST Renan Ea 1, Trégunc Us 1

7 - Coupe du Conseil Départemental 2024-2025 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 25 rencontres du 5^{ème} tour en présence des clubs qualifiés
Exempt : Landéda As 1

8 - Coupe du District 2024-2025 :

La Commission Sportive procède au tirage du 3^{ème} tour, 32 rencontres au programme.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN